

## Commune de Jolimetz

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 1 octobre 2019

Le 1er octobre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 26 septembre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 14,

Nombre de présents : 13 présents,

Nombre de votants : 13 votants.

**Présents :** Didier Debrabant, Marcelle Ghaye, Jacques-Anthony Vienne, Noël Delleaux, Bénédicte Dzikowski, Mireille Dupire, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Mehdi Hamida, Gérard Druelle, Thierry Guyonnet, Jean Marc Lefebvre

**Absents excusés :** Virginie Dumoulin.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2019,
- 2) Délibération pour l'indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor,
- 3) Délibération « fermeture des trésoreries »,
- 4) Délibération pour admission en non-valeur,
- 5) Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel,
- 6) Délibération pour demande de subvention au Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de la CCPM,
- 7) Dossier RD 33,
- 8) Questions diverses.

#### **1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2019.**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2019.

Le compte rendu est validé.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

#### **2. Délibération pour l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.**

Chaque année, nous recevons une sollicitation émanant de la perception pour l'indemnité pouvant être versée au Comptable du Trésor. Celle-ci est estimée pour l'année 2019 à 377, 60 euros. Gérard Druelle rappelle que nous avons délibéré en début de mandat : il n'y a pas lieu de remettre en cause cette décision qui a été favorable. Pour cette année l'indemnité est donc reconduite.

#### **3. Délibération « fermeture des trésoreries ».**

Le Ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé le 7 juin une réforme du réseau territorial de la direction générale des Finances publiques en vue de mettre en place un « nouveau réseau de proximité des finances publiques ». Cette réforme vise à augmenter l'accueil de proximité et à améliorer les missions de gestion et de conseil aux élus.

Monsieur De Jekhowsky, directeur régional des Finances publiques a présenté les enjeux de cette réforme dans le département au cours d'une réunion qui s'est tenue à Avesnes-sur-Helpe le lundi 8 juillet. Anthony Vienne a participé à cette réunion. Les services des perceptions vont être complètement transformés. L'objectif du Ministère des Finances est de concentrer principalement sur 2 villes (dont Avesnes) la dématérialisation des données financières des communes. Il devrait y avoir plus de lieux pour l'accueil du public sans qu'il soit indiqué jours et horaires. Les liquidités perçues par les communes au titre des différentes régies devraient faire l'objet d'un « ramassage » dans les communes par une société privée. Le relais avec les élus sera effectué par un agent désigné par la Direction Départementale qui agira désormais sur rendez-vous. Anthony Vienne a questionné le directeur régional des Finances publiques pour connaître son sentiment sur la question de l'indemnité allouée au Comptable du Trésor. Dans le cadre de cette réforme, elle perd totalement sa logique.

Depuis cette réunion, la commune de Forest-en-Cambrésis a lancé un appel pour refuser la fermeture de la trésorerie de Le Quesnoy. Elle sollicite les autres communes pour qu'ensemble nous nous opposions au démantèlement des services administratifs déconcentrés de l'Etat.

*« Le gouvernement, dans le cadre de la réforme de l'Etat, a décidé de supprimer l'ensemble des trésoreries et de les regrouper dans un SGC (Service de Gestion Comptable). La trésorerie de Le Quesnoy sera donc fermée et regroupée avec d'autres (Bavay, Berlaimont, Maubeuge...) En fait, tout le sud du département sera rassemblé dans un seul SGC, basé à Avesnes-sur-Helpe. Cette action de concentration porte le risque de rupture du lien direct entre le comptable public, les agents de ces services ainsi que les usagers. Cette réorganisation va à l'encontre de l'intention de bonne administration qui semble animer les auteurs de ce projet. L'Avesnois étant déjà très défavorisé, il est proposé au Conseil Municipal de manifester son opposition au démantèlement des services administratifs déconcentrés de l'Etat et d'exiger le maintien d'un service de proximité autant pour les usagers que pour les collectivités locales, en particulier les petites communes rurales.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, se prononce contre la fermeture de la trésorerie de Le Quesnoy tant pour les administrés que pour les services de la mairie. »*

Il est proposé au conseil municipal de Jolimetz de statuer en soutien au texte proposé par la commune de Forest-en-Cambrésis.

**Résultat du vote : 8 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.**

#### **4. Délibération pour admission en non-valeur,**

Suite à une décision de justice, une famille nous *devant* un montant de 571,20 euros (facture « frais de cantine ») a vu l'ensemble de ses dettes effacé dans le cadre d'un dossier de surendettement. Ce montant ne pourra plus être perçu par la commune, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ce montant.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

#### **5. Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel.**

Monsieur le Maire expose la demande de GRDF qui sollicite l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève en hauteur. Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention proposée par GRDF.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

#### **6. Délibération pour demande de subvention au Fonds de Soutien aux Investissements Communaux de la CCPM.**

Monsieur le Maire expose que nous pouvons faire une demande de subvention à la CCPM dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux : il est proposé que nous demandions 15 000,00 euros dans le cadre des travaux de la RD 33.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

## 7. Dossier RD 33.

Madame Dorothée Simon a accompagné l'ouverture des enveloppes et l'analyse des dossiers déposés par les entreprises souhaitant réaliser les travaux concernant la RD 33. Pour rappel la clôture du marché avait été fixée au 13 septembre. Deux lots étaient à l'étude : 1° « enfouissement partiel des lignes » et 2° « aménagement des trottoirs ». Sur les huit entreprises qui ont déposé un dossier : l'entreprise Tromont a été retenue pour le premier lot (tranche ferme 90 140,00 euros HT) et l'entreprise Montaron pour le second lot (tranche ferme 274 660,13 euros HT). Les travaux devraient durer 8 semaines pour la réalisation de chacune de ces deux tranches (soit un total de 16 semaines).

## 8. Questions diverses.

### **Didier Debrabant :**

Informe :

- Mademoiselle Barbara Witasse a commencé son service civique. Durée prévue : 9 mois jusqu'au 30 juin 2020. Elle travaillera notamment pour la cantine, la bibliothèque, la mairie.
- Suite à leur demande, les parents d'élèves seront reçus le 19 octobre matin.
- Nous avons la présence de quatre chouettes (animal protégé) dans le grenier. Anthony Vienne a reçu Monsieur Germain Petus chargé d'études « patrimoine naturel et biodiversité » au PNRA. Dans le but de préserver l'espèce dans les bâtiments de la commune (combles de la mairie), il nous propose de poser un nichoir. Le clocher de l'église pourrait également faire l'objet d'un aménagement. Un dossier de subvention nous permettrait peut-être une prise en charge par le PNRA.
- La société Inord est venue faire un contrôle pour l'alarme de l'école. Il y a eu une inspection de sécurité pour la salle Arthur André : désenfumage, extincteur (toutes les réserves ont été levées).
- Rappelle la réussite de la balade du 13 juillet sur les traces de l'ancien château (5 propriétaires privés ont accepté d'ouvrir leurs jardins). De même le concert royal donné par les harmonies de Jolimetz et de Prisches ce 14 septembre a connu une belle réussite de participation.

### **Anthony Vienne :**

- A reçu Monsieur Gilles Marousé qui souhaite proposer un nouveau projet en 2020, dans le cadre de la commémoration du début de la seconde guerre mondiale (avec Monsieur François Aumaitre),
- Demande aux membres du conseil municipal s'ils ont eu des informations concernant la pollution pouvant toucher notre secteur suite à l'incendie de l'usine de Rouen. Réponse négative : nous n'avons pas eu non plus d'information de la part de la préfecture.

### **Bénédicte Dzikowski :**

- Informe que la fibre orange est arrivée sur Jolimetz,
- Le 9 octobre 2019, il y aura la troisième réunion pour l'organisation de la foire aux vins.
- Le 20 octobre 2019, représentation « conteurs en campagne » : entrée trois euros cinquante.
- Le 21 octobre 2019 à 19 heures : préparation du téléthon.
- Le 3 novembre 2019 : messe de Sainte Cécile à 10 heures 30.
- 9 et 10 novembre 2019 : foire aux vins.
- 30 novembre 2019 : repas du téléthon accompagné par un groupe de musique « Cats ».

### **Mireille Dupire :**

- Présentation du flyer du repas pour le téléthon : il faut un minimum de 80 personnes.
- Vente des petits pains pour le téléthon : 24 novembre 2019.

- La gouttière de l'église est bouchée au niveau de l'abri bus.

**Jean Marc Lefebvre :**

- Prépare le concert prévu le 13 octobre avec le « Jeune orchestre du Hainaut-Cambrésis ».

**Mehdi Hamida :**

- Pose la question de la poursuite des échanges avec la Roumanie.
- Estime que la route après le passage à niveau a été remise « en bon état ». Par contre, il n'en est pas de même sur Potelle (devant le château).

**Gérard Druelle :**

**Charles Autreaux :**

- Rappelle le problème du pont au chemin Wibaille. Une relance a été faite auprès de la CCPM.
- Envisage pour le 11 janvier 2020 un nouveau « concert pour la Paix ».
- Revient sur le plaisir d'écouter notre orchestre d'harmonie en plein air.

**Marcelle Ghaye :**

- La bibliothèque regrette de ne pas avoir de ligne internet.
- Le béguinage est toujours à l'étude avec la CCPM.
- Pose la question de l'aménagement du terrain du presbytère.
- Informe qu'Olivier (restaurant « Le Mormal ») va faire des ateliers cuisine avec les enfants de l'école.

**Noël Delleaux :**

- Informe qu'il pourrait être envisagé de relancer les actions PEDT (rythme scolaire) dans le cadre des nouveaux « plans mercredis ». Ceux-ci ressemblent au dispositif que nous avons mis en place.
- Les agents ont terminé de repeindre le local poubelles. Il est envisagé de repeindre et d'aménager le coin du bar et plus tard d'imaginer la réorganisation des toilettes.
- A fait réaliser plusieurs devis pour le remplacement de 4 portes à la salle Testelin.

**Edith Glasse :**

- Demande comment fonctionne l'assemblée des séniors (CCPM). Il est indiqué que la personne relais est Madame Herbomel.
- Demande si la mairie a été mise au courant du survol de la commune par un hélicoptère ce jour.
- Souhaite que soit retiré du site de la commune le texte mentionnant la présence d'une antenne de musique intercommunale.

Fin de la séance à 22 heures 07.